

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

CABINET DU MINISTRE

**ORDONNANCE N° 520/1889 DU 17 OCTOBRE 2016 PORTANT
NOMINATION DE CERTAINS CADRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE L'ETAT-MAJOR GENERAL
DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE**

Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi N° 1/22 du 31 Décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale ;

Vu la loi N° 1/21 du 31 Décembre 2010 portant modification de la loi N° 1/15 du 29 Avril 2006 portant statut des officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu le décret N° 100/26 du 16 Janvier 2006 portant réorganisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu le décret N° 100/126 du 23 Avril 2012 portant révision du décret N° 100/136 du 16 Mai 2011 portant Missions, Organisation, et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le décret N° 100/127 du 23 Avril 2012 portant révision du décret N° 100/137 du 16 Mai 2011 portant Missions, Organisation, et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent.

Vu les dossiers administratifs des intéressés ;

Sur proposition du Chef d'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale ;

ORDONNE :

Article 1 : Sont nommés Attachés au Cabinet du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Major Emmanuel GAHONGANO, SS1044 de la matricule

Capitaine Méthode NIBAYUBAHE, SS2119 de la matricule

Article 2 : Sont nommés Attachés au Cabinet du Secrétaire Permanent du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Major Alexis NIYONGABO, SS1057 de la matricule

Major Aimable NDAYISHIMIYE, SS1351 de la matricule

Article 3 : Sont nommés Conseillers au Cabinet du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

❖ Chargé des Affaires Economiques :

Général Major Cyprien NDIKURIYO, SS0037 de la matricule

❖ Chargé des Questions Diplomatiques :

Général de Brigade Joseph NKURUNZIZA, SS0042 de la matricule

❖ Chargé des Relations Publiques :

Général de Brigade Obède NZISABIRA, SS0068 de la matricule

❖ Chargé de la Technologie de l'Information et de la Communication :

Colonel Pierre-Nolasque BIGIRINDAVYI, SS0226 de la matricule

❖ Chargé des Opérations de Maintien de la Paix :

Colonel Jules NDIHOKUBWAYO, SS0164 de la matricule

❖ Chargé de l'Administration :

Colonel Cyriaque BIKORIMANA, SS0325 de la matricule

❖ Chargé des Questions Juridiques :

Colonel Jean Bosco NIYUNGEKO, SS0416 de la matricule



❖ Chargé de la culture et du sport :

Colonel Gaspard GASANZWE, SS0261 de la matricule

Article 4 : Sont nommés Inspecteurs Techniques à l'Inspection Générale du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

❖ Chargé du Budget :

Colonel Apollinaire NDAYITWAYEKO, SS0295 de la matricule

❖ Chargé de l'Administration du Personnel :

Colonel François MUBAYA, SS0356 de la matricule

❖ Chargé des Infrastructures et Domaines Militaires :

Lieutenant-Colonel Richard NDUWIMANA, SS0495 de la matricule

Article 5 : Est nommé Adjoint Principal à la Direction de l'Encadrement et de la Mobilisation de la Direction Générale des Anciens Combattants :

Colonel Albert NTEZIMANA, SS0219 de la matricule

Article 6 : Est nommé Adjoint Principal à la Direction des Etudes Stratégiques de la Direction Générale de la Planification et des Etudes Stratégiques :

Major Jean Claude MASABO, SS1799 de la matricule

Article 7 : Est nommé Adjoint Principal au Bureau Informatique du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Major Patrice MACUMI, SS1126 de la matricule

Article 8 : Est nommé Adjoint Principal à la Direction de l'Administration du Personnel au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Lieutenant Colonel Terence HAKIZIMANA, SS0533 de la Matricule

Article 9 : Sont nommés Conseillers du Chef d'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale :

❖ Chargé de la Formation :

Colonel Serge BARAHAMBARA, SS0216 de la matricule



❖ Chargé de la Logistique :

Colonel Gabriel BIGABARI, SS0203 de la matricule

❖ Chargé de la Culture et du Sport :

Colonel Bernard JUMA, SS0139 de la matricule

Article 10 : Est nommé Commandant des Unités des Armes d'Appui :

Colonel Alphonse RWINTWARI, SS0241 de la matricule

Article 11 : Est nommé Chef de Bureau Genre à l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale :

Major Francine NDAYISABA, SS1283 de la matricule

Article 12 : Est nommé Adjoint Principal à la Direction du Service Santé de l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale :

Major Joseph BERAHINO, SS0644 de la matricule

Article 13 : Sont nommés Adjoints Principaux aux Services et aux Bureaux de l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale :

❖ Chargé de la Logistique :

Colonel Ferdinand NKUNZIMANA, SS0268 de la matricule

❖ Chargé du Moral et des Relations Publiques :

Colonel Thomas MACUMI, SS0207 de la matricule

❖ Chargé des Opérations de Maintien de la Paix au Service Chargé de l'Instruction, de l'Entraînement et des Opérations à l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale :

Colonel Athanase NDAYIKENGURUKIYE, SS0420 de la matricule

❖ Bureau d'Etude :

Col Bernard NDIHO, SS0253 de la matricule

❖ Bureau Genre :

Major Gustave KARISABIYE, SS0695 de la matricule



Article 14 : Sont nommés Chefs de Bureaux aux Etats-Majors :

- ❖ Etat-Major Interarmes :
- Chargé du Personnel :

Colonel Napoléon BUNTU, SS0278 de la matricule

- Chargé du Renseignement :

Colonel Déogratias HATUNGIMANA, SS0390 de la matricule

- ❖ Etat-Major Logistique :
- Bureau des Transmissions :

Colonel Laurent HARERIMANA, SS0369 de la matricule

- Bureau du Transport :

Colonel Samuel NDAYISABA, SS0346 de la matricule

- Bureau Vivres, Habillement et Equipement :

Colonel Alexandre NSHIMIRIMANA, SS0358 de la matricule

- ❖ Etat-Major de la Formation :
- Bureau du Personnel :

Colonel Emmanuel NIBIZI, SS0378 de la matricule

- Bureau de la Formation de Base :

Colonel Firmin SIMBANANIYE, SS0388 de la matricule

- Bureau de la Formation Supérieure et Spécialisée :

Colonel Bède NDIKUMANA, SS0215 de la matricule

Article 15 : Sont nommés Adjoints Principaux aux Bureaux des Etats-Majors :

- ❖ Etat-Major Interarmes :
- Chargé du Personnel

Lieutenant-Colonel Jean Claude RUBEZAGI, SS0599 de la matricule



- Chargé du Renseignement :

Lieutenant-Colonel Révérien NZIRUBUSA, SS0594 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entraînement et des Opérations :

Colonel Callixte KANDOBEKE, SS0362 de la matricule

- Chargé de la Logistique :

Colonel Cyprien CISHAHAYO, SS0353 de la matricule

- Chargé du Moral et des Relations Publiques :

Colonel Elie SINABAJJE, SS0260 de la matricule

- ❖ Etat-Major Logistique :

- Bureau du Personnel :

Colonel Arthémon NIZIGIYIMANA, SS0134 de la matricule

- Bureau Vivres, Habillement et Equipement :

Major Jean de Dieu GAHUNGU, SS0673 de la matricule

- Bureau de l'Armement, Munitions et Matériel Optique :

Major Emile NSHIMIRIMANA, SS0852 de la matricule

- Bureau du Transport :

Major Albert NDIKUMANA, SS1365 de la matricule

- Bureau du Génie :

Major Magnus MAHOROMEZA, SS0453 de la matricule

Article 16 : Sont nommés Chefs de Services au Commandement de l'Aviation

- Service Technique :

Colonel Silas NYABENDA, SS0421 de la matricule

- Administration et Commissariat de l'Air :

Capitaine Joachim NTIBAGIRIGWA, SS1509 de la matricule



Article 17 : Sont nommés Adjoints Principaux au Commandement des Unités des Armes d'Appui :

- Chargé de l'Artillerie :

Colonel Léonidas NIFASHA, SS0338 de la matricule

- Chargé de la Défense Contre Avions :

Colonel Jean Baptiste MIRUHO, SS0322 de la matricule

Article 18 : Sont nommés Chefs de Services au Commandement de la Marine :

- Service Technique :

Major Tharcisse KARIBWAMI, SS0688 de la matricule

- Service chargé du Renseignement :

Major Rémy NDAYIZEYE, SS0763 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, Entraînement et Opérations :

Major Diomède NDIKUMANA, SS0704 de la matricule

Article 19 : Est nommé Directeur des Cours au Groupement des Etudes Militaires Supérieures :

Colonel Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE, SS0357 de la matricule

Article 20 : Sont nommés Chefs d'Etats-Majors dans les Régions Militaires :

- Deuxième Région Militaire :

Colonel Diomède NDAGIJIMANA, SS0319 de la matricule

- Cinquième Région Militaire :

Colonel Thierry KABURA, SS0412 de la matricule

Article 21 : Sont nommés Chefs de Services dans les Régions Militaires :

- ❖ Première Région Militaire

- Chargé du Personnel :

Lieutenant-Colonel Etienne HABIMANA, SS0562 de la matricule



- Chargé de Renseignement :

Lieutenant Colonel Egide NITABARA, SS0491 de la matricule

- Chargé de la Logistique :

Lieutenant-Colonel Amédée NIYONDIKO, SS0437 de la matricule

- Chargé du Moral et des Relations Publiques :

Lieutenant-Colonel Félix BIZIMANA, SS1790 de la matricule

- ❖ Deuxième Région Militaire

- Chargé du Personnel :

Colonel Callixte BARANKORANIYE, SS0234 de la matricule

- Chargé du Renseignement :

Colonel Antoine BARIMURABO, SS0395 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entraînement et des Opérations :

Colonel Siméon SINKOMAKATSI, SS0366 de la matricule

- Chargé du Moral et des Relations Publiques :

Lieutenant-Colonel Elie NKUNZIMANA, SS0627 de la matricule

- ❖ Troisième Région Militaire

- Chargé du Personnel :

Lieutenant-Colonel Jacques NIYONGABO, SS0579 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entraînement et des Opérations :

Colonel Joconias NIHORIMBERE, SS0384 de la matricule

- Chargé de la Logistique :

Lieutenant-Colonel Jean Berchmans NDABAREMEREYE, SS0542 de la matricule

- ❖ Quatrième Région Militaire



- Chargé du Renseignement :

Lieutenant- Colonel Nicodème HAVYARIMANA, SS0510 de la matricule

- Chargé de la Logistique :

Colonel Jean Marie Vianney NZIGIRABARYA, SS0309 de la matricule

- Chargé du Moral et des Relations Publiques :

Lieutenant-Colonel Augustin NGENZEBUHORU, SS0517 de la matricule

- ❖ Cinquième Région Militaire

- Chargé du Personnel

Lieutenant-Colonel Luc NAHISHAKIYE, SS0563 de la matricule

- Chargé du Renseignement :

Colonel Fabien NSABINDAVYI, SS0232 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Colonel Alexis NDUWIMANA, SS0389 de la matricule

- Chargé de la Logistique :

Lieutenant-Colonel Evariste NIHORIMBERE, SS0400 de la matricule

Article 22 : Sont nommés Commandants de Brigades

- ❖ Cent Vingtième Brigade :

Lieutenant-Colonel Nicodème NAHAYO, SS0475 de la matricule

- ❖ Quatre Cent Vingtième Brigade :

Lieutenant-Colonel Léon MBAHIMBARE, SS1785 de la matricule

- ❖ Brigade Génie :

Lieutenant-colonel Michel NDENZAKO, SS0483 de la matricule



Article 23 : Est nommé Chef d'Etat-Major au Groupement de Maintenance Automobile et des Equipements Militaires :

Lieutenant-Colonel Samuel BARARUNYERETSE, SS1789 de la matricule

Article 24 : Sont nommés Chefs d'Etat-Major dans les Brigades

❖ Cent Dixième Brigade :

Lieutenant-Colonel Alexis NIYONKURU, SS0537 de la matricule

❖ Cent Vingtième Brigade :

Lieutenant-Colonel Emmanuel HARINGANJI, SS0493 de la matricule

❖ Deux Cent Dixième Brigade :

Lieutenant-Colonel Pascal BARYUWE, SS1784 de la matricule

❖ Deux Cent Vingtième Brigade :

Lieutenant-Colonel Léonidas NDUWIMANA, SS0605 de la matricule

❖ Trois Cent Dixième Brigade :

Lieutenant-Colonel Sanctus NSHIMIRIMANA, SS0507 de la matricule

❖ Trois Cent Vingtième Brigade :

Lieutenant-Colonel Gérard HAMENYIMANA, SS0573 de la matricule

❖ Quatre Cent Dixième Brigade :

Lieutenant-Colonel Sébastien NIYONKURU, SS0556 de la matricule

❖ Cinq Cent Dixième Brigade :

Lieutenant-Colonel Richard BIMENYIMANA, SS0474 de la matricule

❖ Cinq Cent Vingtième Brigade :

Lieutenant-Colonel Ferdinand NINTUNZE, SS0613 de la matricule

❖ Brigade Génie :

Lieutenant-Colonel Joseph NDUWIMANA, SS0615 de la matricule



❖ Brigade Défense Contre Avions :

Lieutenant-Colonel Eric NIYONGABO, SS0503 de la matricule

Article 25 : Est nommé Directeur des Cours Militaires à l'Institut Supérieur des Cadres Militaires :

Colonel Rémy CISHAHAYO, SS0470 de la matricule

Article 26: Sont nommés Instructeurs Permanents au Groupement des Etudes Militaires Supérieurs :

Lieutenant-Colonel Désiré GAHUNGU, SS0561 de la matricule

Lieutenant-Colonel Osée MUREGO, SS0609 de la matricule

Lieutenant-Colonel Gilbert NKURUNZIZA, SS0614 de la matricule

Major Jean Pasteur RUDADI, SS0591 de la matricule

Major Désiré MANIRAKIZA, SS0672 de la matricule

Major Alain MANIRIHO, SS0710 de la matricule

Major Emmanuel NKEZABAHIZI, SS0718 de la matricule

Major Epitace NIYONZIMA, SS0775 de la matricule

Major Fiacre NDAYIRAGIJE, SS0847 de la matricule

Major Jonas SABUSHIMIKE, SS0898 de la matricule

Major Eugène-Joël NKURIKIYE, SS0836 de la matricule

Article 27 : Sont nommés Chefs de Bureaux dans les Brigades

❖ Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions :

- Chargé de l'Instruction, de l'Entraînement et des Opérations :

Major Nicolas BUDIGI, SS0737 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques

Major Noël BANYIYEZAKO, SS1028 de la matricule

❖ Brigade Logistique de la Force de Défense Nationale:

th

- Chargé de la Logistique

Major Jonas MARIBICURO, SS0713 de la Matricule

- ❖ Cent Dixième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Moustapha RUTUNA, SS0895 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Miséricorde NDAYISENGA, SS0755 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Israël NDIKURIYO, SS0862 de la matricule

- ❖ Cent Vingtième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Roger NIYONKURU, SS0900 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Evariste NIHORIMBERE, SS0903 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Hermenegilde BASABOSE, SS1791 de la matricule

- ❖ Deux Cent Dixième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Jean Claude BIZOZA, SS0656 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major NYANDWI Chartière, SS0835 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Côme NGARUKIYE, SS0790 de la matricule

- ❖ Deux Cent Vingtième Brigade



- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Savin BUKURU, SS1792 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Prime NKESHIMANA, SS0927 de la matricule

- ❖ Trois Cent Dixième Brigade :

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Dismas BIGIRINDAVYI, SS0746 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Vital SINDAYIGAYA, SS0902 de la matricule

- ❖ Trois Cent Vingtième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Raymond NDIKUMANA, SS0770 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Daniel HAHORIMANA, SS0670 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Richard NIKOYAGIZE, SS0699 de la matricule

- ❖ Quatre Cent Dixième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Jonathan NIYONGABO, SS0845 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Jean Claude MASORO, SS0893 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Lieutenant- Colonel Guillaume HABINEZA, SS0506 de la matricule



❖ Quatre Cent Vingtième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Eric-Simon GAHUNGU, SS0664 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques:

Lieutenant-Colonel Apollinaire NYOMA, SS0451 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Etienne HORUGAVYE, SS0769 de la matricule

❖ Cinq Cent Dixième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Michel NSABIYUMVA, SS0735 de la matricule

❖ Cinq Cent Vingtième Brigade

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Pamphile NTAHOMVUKIYE, SS1808 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Daniel KIRAMVU, SS0703 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Désiré NSHIMIRIMANA, SS0765 de la matricule

❖ Brigade Génie

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques:

Major Emile NIYONKURU, SS0626 de la matricule

❖ Brigade des Blindés

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major NGENDAKUMANA Epitace, SS0792 de la matricule

❖ Brigade Défense Contre Avions



- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Claver NDAYISHIMIYE, SS0771 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Désiré HAMENYIMANA, SS1375 de la matricule

- ❖ Brigade d'Artillerie

- Chargé du Personnel et de la Logistique :

Major Vénuste NDIKURIYO, SS0773 de la matricule

- Chargé du Renseignement, du Moral et des Relations Publiques :

Major Aloys MVUKIYE, SS0740 de la matricule

- Chargé de l'Instruction, de l'Entrainement et des Opérations :

Major Emmanuel KARORERO, SS0712 de la matricule

Article 28 : Sont nommés Chefs de Services au Groupement de Maintenance Automobile et des Equipements Militaires :

- Chargé du Personnel :

Major Régis BUDOMO, SS1358 de la matricule

- Chargé du Renseignement :

Major Désiré BASEKAKARIYO, SS1804 de la matricule

Article 29 : Est nommé Commandant du Stage de Perfectionnement des Officiers :

Lieutenant-Colonel Jean TUYISENGE, SS0604 de la matricule

Article 30 : Sont nommés Commandants de Bataillons

- ❖ Camp NGAGARA :

Major Dédith NGENDAKURIYO, SS0680 de la matricule

- ❖ Bataillon Police Militaire :

Major Antoine NKUNZIMANA, SS0833 de la matricule



❖ Vingt Deuxième Bataillon Blindé :

Major Eliezer NDIHOKUBWAYO, SS0768 de la matricule

❖ Bataillon Génie de Combat :

Major Frédéric NDAYISHEMEZA, SS0756 de la matricule

❖ Bataillon Infanterie Lacustre :

Lieutenant-Colonel Léonidas NGENZEBUHORO, SS0522 de la matricule

❖ Cent Onzième Bataillon :

Major Astéric MASABO, SS1047 de la matricule

❖ Cent Douzième Bataillon :

Lieutenant-Colonel Berchmans MIBURO, SS0631 de la matricule

❖ Cent Vingt-Unième Bataillon des Parachutistes :

Major Théobare MANIRAKIZA, SS0828 de la matricule

❖ Cent Vingt-Deuxième Bataillon :

Major Théodore NIGABA, SS0798 de la matricule

❖ Bataillon Support Deuxième Région Militaire :

Major Athanase NIRUTANYA, SS0842 de la matricule

❖ Deux Cent Onzième Bataillon Commando :

Major Gérard NZEYIMANA, SS0612 de la matricule

❖ Deux Cent Douzième Bataillon :

Lieutenant Colonel Alfred MAYUYU, SS0541 de la matricule

❖ Deux Cent Vingt Deuxième Bataillon :

Major Jean Baptiste NTACONAYIGIZE, SS0875 de la matricule



❖ Bataillon Support Troisième Région Militaire :

Major Prudence NSHIMIRIMANA, SS0844 de la matricule

❖ Trois Cent Vingt Deuxième Bataillon :

Major Jimmy RUSHESHE, SS0894 de la matricule

❖ Quatre Cent Douzième Bataillon :

Major Willy RIVUZIMANA, SS0820 de la matricule

❖ Quatre Cent Vingt-Unième Bataillon :

Major Emery MINANI, SS0722 de la matricule

❖ Bataillon Support Cinquième Région Militaire :

Major Astère SAKUBU, SS0831 de la matricule

❖ Cinq Cent Onzième Bataillon :

Lieutenant-Colonel Gaston GASHIRAHAMWE, SS0476 de la matricule

❖ Cinq Cent Douzième Bataillon :

Major Jean Berchmans MANIRAKIZA, SS0961 de la matricule

❖ Cinq Cent Vingt Unième Bataillon :

Major Zénon NTISINZIRA, SS0707 de la matricule

❖ Cinq Cent Vingt-Deuxième Bataillon :

Lieutenant-Colonel Désiré NTIHABOSE, SS0518 de la matricule

❖ Bataillon Défense Contre Avions Passive :

Major Philbert HATUNGIMANA, SS0647 de la matricule

❖ Bataillon Génie Service de la Brigade Logistique :

Major Pierre NIYONZIMA, SS1204 de la matricule

❖ Bataillon Obusier de la Brigade Artillerie :

Major Déo HABARUGIRA, SS0993 de la matricule



❖ Bataillon Mortier de la Brigade Artillerie :

Major Boniface NAHIMANA, SS1002 de la matricule

Article 31 : Est nommé Commandant de l'Escadrille de Maintenance au Commandement de l'Aviation :

Lieutenant-Colonel Damas NTAKIYISUMBA, SS0498 de la matricule

Article 32 : Est nommé Commandant de l'Ecole de Spécialisation de l'Aviation :

Major Jean de Dieu TWAGIRAYEZU, SS1368 de la matricule

Article 33 : Est nommé Commandant de la Session des Sous-officiers :

Major Jean de Dieu BUNAME, SS1339 de la matricule

Article 34 : Est nommé Commandant de la Session des Cadres Adjoints aux Chefs de Pelotons :

Major Gaspard NIYONGABO, SS0865 de la matricule

Article 35 : Sont nommés Commandants en Second de Bataillons :

❖ Cent Onzième Bataillon :

Major Donatien HATUNGIMANA, SS1022 de la matricule

❖ Cent Douzième Bataillon :

Major Jean Désiré BIJONYA, SS1085 de la matricule

❖ Cent Vingt-Unième Bataillon des Parachutistes :

Major Wilson MATEO, SS1163 de la matricule

❖ Cent Vingt Deuxième Bataillon :

Major Gérard NTAKIYIRUTA, SS1090 de la matricule

❖ Deux Cent Onzième Bataillon :

Major Thaddée KWIZERA, SS1239 de la matricule

❖ Bataillon Support de la Deuxième Région Militaire :

Major Silas MBERAMIHETO, SS1036 de la matricule

❖ Bataillon Support de la Troisième Région Militaire :

tt

Major Adelin BANSIGAYEKO, SS1073 de la matricule

❖ Trois Cent Onzième Bataillon :

Major Sylvestre NTAKARUTIMANA, SS1030 de la matricule

❖ Trois Cent Douzième Bataillon :

Major Anicet NEMEYIMANA, SS1274 de la matricule

❖ Trois Cent Vingt Deuxième Bataillon :

Major Egide NDAYENGENGE, SS1098 de la matricule

❖ Quatre Cent Onzième Bataillon :

Major Oscar NSABIMANA, SS1184 de la matricule

❖ Bataillon Support Cinquième Région Militaire

Major Marcien NGABONZIMA, SS0996 de la matricule

❖ Cinq Cent Douzième Bataillon :

Major Juvénal HAVYARIMANA, SS0953 de la matricule

❖ Cinq Cent Vingt Unième Bataillon :

Major Martin HAKIZIMANA, SS1020 de la matricule

❖ Onzième Bataillon Blindé :

Major Arthémon KARAMIRIZA, SS1117 de la matricule

❖ Bataillon Infanterie Lacustre :

Major Jean Bosco NTIBANDETSE, SS1172 de la matricule

❖ Bataillon Génie Travaux :

Capitaine Juvénal BIGIRIMANA, SS1538 de la matricule

❖ Bataillon Police Militaire :

Major Jean Claude NZEYIMANA, SS1033 de la matricule



❖ Camp BURURI :

Major Jean de Dieu NTAKIRUTIMANA, SS1124 de la matricule

Article 36: Toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 37 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 Octobre 2016

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

